

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 15 avril 2020)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de
6'854'000 francs pour le remplacement du passage supérieur CFF
de Malakoff dans le cadre du projet d'évitement est de
La Chaux-de-Fonds par la H18**

La commission parlementaire Mobilité,

composée de M^{mes} et MM. Philippe Loup, président, Laurent Schmid, vice-président, Carole Bill, David Moratel, Laurent Duding, Mauro Vida, Pierre-Alain Wyss, Hans-Peter Gfeller, René Curty, Bruno Cortat, Nicolas Ruedin, Cédric Dupraz, Johanna Lott Fischer, Sera Pantillon et Didier Calame,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission mobilité s'est réunie à deux reprises pour étudier le rapport 20.023. Une première fois le 14 mai et une seconde fois le 4 juin 2020. Le délai de dépôt d'éventuels amendements était quant à lui fixé au 25 mai 2020.

Le remplacement du passage supérieur CFF de Malakoff s'inscrit dans le cadre du projet de l'évitement de la Chaux-de-Fonds par la route principale H18, qui sera déviée par un nouveau tunnel de 1,2 kilomètres pour faire le contournement est de La Chaux-de-Fonds. La route de l'Hôtel-de-Ville, actuellement communale, sera réaménagée et deviendra route cantonale et route principale suisse ; l'itinéraire H18 passera donc à futur par la rue de l'Hôtel-de-Ville en lieu et place de l'avenue Léopold-Robert jusqu'au Grand Pont. Le passage des petites Crosettes (pont CFF de la ligne La Chaux-de-Fonds – Bienne) sera, à terme, aussi rénové.

L'actuel passage supérieur CFF de Malakoff n'a qu'une largeur de 8,55 mètres, dont un trottoir de seulement 1 mètre de large. L'assainissement de la ligne de train La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel durant l'été 2021 offre une opportunité de remplacer cet ouvrage vieux de plus de 100 ans, sans la contrainte du maintien du trafic ferroviaire. Pour ces raisons, il est impératif de réaliser ce projet en 2021.

Finances

Le coût total du projet, acquisitions de terrain comprises, s'élève à 6,86 millions de francs, mais le Canton ne doit financer que 1,65 millions de francs, le reste étant pris en charge par des subventions fédérales de 2,84 millions de francs et d'un soutien des CFF de 2,37 millions de francs. Dans le montant cantonal sont compris les coûts pour les bus de remplacement entre La Chaux-de-Fonds et La Sagne.

Le passage supérieur appartenant aux CFF, les dépenses hors acquisition de terrains sont considérées comme une subvention d'investissements, et ne sont donc pas des coûts imputables au patrimoine de l'État. Le montant de la participation des CFF est à saluer

puisque le canton est demandeur des travaux. La subvention d'investissements versée aux CFF, permet de n'avoir qu'un faible montant résiduel en charges d'amortissement.

Gestion du chantier

Le trafic routier sera maintenu pendant les travaux ; la mobilité douce et des cheminements sécurisés seront assurés durant toutes les phases du chantier. Les bus de remplacement durant l'interruption de la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ne passeront pas par la rue de l'Hôtel-de-Ville. Des mesures d'accompagnement permettront aux bus d'avoir la priorité : des investissements en centaines de milliers de francs seront faits pour la signalisation, afin d'assurer une desserte en 35 minutes de gare à gare. La charge de trafic sera toutefois importante, raison pour laquelle deux voies resteront ouvertes au trafic routier sur la rue de l'Hôtel-de-Ville. La desserte de substitution, avec la cadence au quart d'heure aux heures de pointe et à la demi-heure en temps normal, devrait être suffisamment attractive pour ne pas voir de report massif sur le transport individuel motorisé.

La ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds sera fermée de début mars à fin octobre 2021 (8 mois) ; les travaux de Malakoff nécessiteront 4 à 5 mois, il y a donc une certaine marge.

Mobilité douce

Le nouveau passage supérieur comporte une cellule pour la mobilité douce au nord, ainsi qu'un trottoir dans la cellule sud. Ce concept est compatible avec les itinéraires touristiques et avec les itinéraires prévus par la Ville de La Chaux-de-Fonds. La rue de l'Hôtel-de-Ville étant pour le moment communale, la ville a apporté son expertise sur de très nombreux points, dont la mobilité douce. Lorsque le projet de H18 sera terminé, la mobilité douce débouchera sur une infrastructure située à l'ouest de la rue de l'Hôtel-de-Ville, sous la forme d'un trottoir mixte, permettant de cheminer le long de la future route cantonale.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 4 juin 2020

Au nom de la commission Mobilité :

Le président,
PH. LOUP

La rapporteure,
J. LOTT-FISCHER